



AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE [.GOUV.FR](https://www.gouv.fr)

**LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT
À L'ÉCOLE : L'AFFAIRE DE TOUS !**

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : L'AFFAIRE DE TOUS !

La lutte contre le harcèlement s'inscrit dans le prolongement des États généraux sur la sécurité à l'École, qui se sont tenus les 7 et 8 avril 2010 avec en ligne de mire trois principes : connaître, agir et évaluer.

C'est la mise en œuvre de la politique en faveur de la sécurité à l'École qui a fait émerger la problématique du harcèlement entre élèves, dont jusqu'alors personne ne parlait.

Annoncée dans le cadre du plan d'actions arrêté à l'occasion des Assises sur le harcèlement à l'École, **une grande campagne pour lutter contre le harcèlement à l'École est lancée à la fin du mois de janvier 2012.**

Élaborée avec des pédopsychiatres (Marcel Rufo, Nicole Catheline) et des experts du harcèlement et des violences scolaires (Eric Debarbieux), le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Monique Sassier), ainsi que l'inspection générale de l'éducation nationale, cette campagne vise un objectif clair : **sensibiliser, interpeller et mobiliser** les élèves et l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, infirmières scolaires...) pour faire de **la lutte contre le harcèlement à l'École l'affaire de tous.**

LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UNE VIOLENCE À BAS BRUIT AUX CONSÉQUENCES PARFOIS DRAMATIQUES

➔ Le harcèlement à l'École n'est pas un phénomène mineur

- Le harcèlement se caractérise par la soumission, dans le temps, d'un élève, à des comportements agressifs et humiliants par un ou plusieurs élèves.
- En France, **10% des collégiens rencontrent des problèmes avec le harcèlement et 6% des collégiens subissent un harcèlement qu'on peut qualifier de sévère à très sévère** (source : première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics réalisée par Éric Debarbieux).

➔ Ses conséquences sont lourdes lorsqu'il n'est pas pris en compte

- Les pédopsychiatres soulignent que **le harcèlement a des conséquences psychologiques, sociales et scolaires chez l'enfant et l'adolescent** : perte d'estime de soi, décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites suicidaires.
- Le harcèlement peut aussi avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social au-delà de l'enfance. En outre, **le harcèlement est un facteur de détérioration du climat scolaire**, nuisant au bien-être et à l'apprentissage des élèves.
- Dans de nombreux pays, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie, Pologne, Norvège, Finlande, Israël, les pouvoirs publics, conscients de la gravité de ce phénomène, ont fait de la lutte contre le harcèlement à l'École une priorité de leurs politiques éducatives. **C'est également le cas de la France depuis les Assises nationales sur le harcèlement à l'École lancées par le ministère en mai dernier.**

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UNE PRIORITÉ D'ACTION DU MINISTÈRE

Les premières Assises nationales sur le harcèlement à l'École organisées en mai 2011 par le ministère ont, pour la première fois, levé le tabou du harcèlement à l'École. Elles ont débouché sur un plan d'actions et des mesures concrètes pour :

- connaître le harcèlement et faire connaître ce phénomène ;
- prévenir le harcèlement à l'École ;
- former les enseignants et informer les parents ;
- traiter les cas de harcèlement avérés.

➔ Ce plan d'actions est mis en œuvre à travers :

- des enquêtes de victimation ;
- un partenariat avec l'association e-Enfance et en lien avec Facebook France pour lutter contre le cyber-harcèlement, phénomène qui prend de l'ampleur sur internet ;
- la diffusion, à la rentrée 2011-2012, à l'ensemble de la communauté éducative de deux guides pratiques pour traiter la question du harcèlement et du cyber-harcèlement ;
- la réforme des procédures et sanctions disciplinaires mise en œuvre à la rentrée 2011 ;
- les orientations en matière de politique éducative de santé pour que les élèves soient sensibilisés au phénomène du harcèlement à l'École.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR INTERPELLER ET MOBILISER

Nouvelle étape de ce plan d'actions, la campagne repose sur deux grands piliers :

- **Trois films à la tonalité réaliste** diffusés sur internet et relayés dans une version courte de 20 secondes sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions pour **sensibiliser et interpeller les publics en montrant la cruelle banalité** du harcèlement entre élèves.



- **Un site de référence inédit sur le sujet :**

Conçu comme un véritable centre de ressources, ce site propose toutes les clés pour appréhender, décrypter et comprendre le phénomène du harcèlement (analyse, repères chiffrés, éclairage d'experts...) et met à disposition un large panel d'outils pour agir concrètement : guides, supports ludiques, bonnes pratiques des établissements, ressources pédagogiques, etc. agircontreleharcelementalecole.gouv.fr



LA CAMPAGNE DANS LE DÉTAIL

POSITIONNEMENT ET MÉCANIQUE DE LA CAMPAGNE

- La lutte contre le harcèlement à l'École suppose que **l'ensemble des parties prenantes soient alertées**, fédérées et outillées pour agir. C'est la condition indispensable au changement.
 - La campagne « Agir contre le harcèlement à l'École » appelle donc clairement à une **mobilisation et un engagement collectifs et volontaires**. Les élèves, leurs parents, les enseignants, et tous les professionnels de l'éducation ont chacun, individuellement comme collectivement, un rôle à jouer pour prévenir et combattre le harcèlement à l'École.
 - D'un budget de 500 000 € HT, cette campagne, diffusée essentiellement sur internet, repose sur une mécanique en deux temps : **montrer la réalité du harcèlement et donner les moyens de passer à l'action**. Elle s'appuie ainsi sur **trois films réalistes pour sensibiliser et interpeller tous les publics**. Ces trois films renvoient vers un **site internet** conçu comme **un centre de ressources pour s'informer et agir** : agircontreleharcelementalecole.gouv.fr
 - En complément de ce dispositif, **des partenaires institutionnels et privés** ont souhaité s'associer au ministère dans son combat contre le harcèlement à l'École en mettant à disposition des ressources et en relayant la campagne.
-

TROIS FILMS WEB POUR INTERPELLER ET SENSIBILISER

Trois films, **réalistes sans être incitatifs**, illustrent différentes situations de harcèlement (coups, moqueries, rumeurs, insultes, mises à l'écart, etc.) en donnant simplement à voir les choses telles qu'elles sont.

Ces trois films web, tournés **dans un esprit proche du documentaire**, ont été réalisés par **Nicolas Humbert** qui a fait appel à des comédiens non professionnels.



Maxime, adolescent au physique de premier de la classe, se fait bousculer quotidiennement par ses camarades, à l'entrée du collège et en classe (claques, racket, projectiles en classe, isolement, etc.). Thomas, témoin de ces scènes de harcèlement, décide finalement d'en parler à sa professeure.

Durée : 1 mn 48

Léo subit chaque jour moqueries et insultes de la part des autres collégiens à propos de son physique. Il est également **victime de cyber-harcèlement** sur un réseau social. À la fin du film, Thomas, interpellé par ces actes de violence, exprime son soutien à Léo face aux élèves harceleurs.

Durée : 2 mn 40



Léa, jolie collégienne réservée, est victime de gestes déplacés de la part d'un de ses camarades et de **rumeurs et insultes** au sein du collège. Thomas, témoin excédé par ces actes de harcèlement à répétition, finit par affirmer haut et fort son désaccord auprès de ses camarades de classe.

Durée : 2 mn 47

➤ Ces trois films sont diffusés sur : [YouTube](#), [Dailymotion](#), agircontreleharcelementalecole.gouv.fr et [Facebook](#).

➤ Grâce au soutien du groupe France Télévisions, une version « teaser » de 20 secondes est également diffusée sur toutes les antennes du groupe à partir du 25 janvier 2012.

UN SITE INTERNET, CENTRE DE RESSOURCES, POUR INFORMER ET OFFRIR UN LARGE PANEL D'OUTILS POUR AGIR

Au cœur de la campagne, le site agircontreleharcelementalecole.gouv.fr a été conçu comme **une véritable plateforme de ressources proposant des contenus informatifs, didactiques et pédagogiques** pour mieux connaître, reconnaître et prévenir les situations de harcèlement mais également proposer des outils concrets pour agir (guides pratiques, plateformes d'écoutes et de signalement).

Des **réponses précises et documentées**, des repères chiffrés, sont apportés à travers de nombreux contenus informatifs et **des témoignages d'experts**.

La rubrique « **Que savez-vous du harcèlement ?** » permet aux internautes de mesurer le degré de connaissance de ce phénomène, **à travers des quiz profilés par cible (élève, enseignant, parent)**. En fonction des résultats, les internautes sont dirigés vers les contenus du site les plus adaptés à leur profil.



Une campagne de bannières vidéos est diffusée en parallèle du 25 janvier au 8 février sur les sites de **France Télévisions, MSN, Skyblog, YouTube, Ados.fr, Beezik.com, RadioFg.com, Nrj.fr, Public.fr, Virginradio.fr et Skyrock.com** afin d'assurer la visibilité des trois films auprès des collégiens et lycéens.

Les jeunes sont également appelés à s'engager **sur la page Facebook « Agir contre le harcèlement à l'École »**.



LES BONS RÉFLEXES POUR S'INFORMER ET TROUVER DE L'AIDE

Parents, élèves, professionnels de l'éducation, vous vous posez des questions et êtes confrontés à des situations de harcèlement à l'École ? Des outils concrets sont à votre disposition pour vous aider, vous informer, vous conseiller.



Un numéro d'appel national « Stop Harcèlement » : 0808 80 70 10 (appel gratuit depuis téléphones fixes et portables)

Accueillir les élèves ou les parents qui souhaitent être aidés dans la confidentialité et la discrétion, construire un projet individuel : en partenariat avec l'association l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, **la communauté scolaire s'engage pour vous soutenir dans votre lutte contre le harcèlement à l'École.**

Des conseillers-psychologues, juristes, conseillers scolaires sont à votre écoute **du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 13h**, tout au long de l'année (sauf les jours fériés).

Ils vous écouteront, vous donneront des conseils et pourront vous proposer de prendre contact avec **le référent « harcèlement » au sein de votre académie.**



Net Écoute : des experts du cyber-harcèlement répondent à vos questions

- **Numéro vert : 0820 200 000.** Un numéro gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h. Un écoutant spécialisé répond à toutes vos questions sur le cyber-harcèlement.
- **E-mail : Posez vos questions de façon anonyme et confidentielle,** un conseiller Net Écoute vous répondra en fonction de votre profil :
 - Élève : www.netecoute.fr/discuter.php?via=email
 - Parents : www.info-familles.netecoute.fr/contact.php?via=email
 - Professionnels de l'éducation : www.netecoute.fr/discuter.php?via=pros
- **Chat :** L'équipe de spécialistes Net Écoute est à votre disposition pour n'importe quelle question au sujet d'internet, du téléphone portable ou des jeux vidéo.
Dialoguez en direct avec un conseiller Net Écoute de 9h à 19h :
www.info-familles.netecoute.fr/contact.php

Rendez-vous sur le site de l'association e-Enfance pour des ressources complémentaires : www.e-enfance.org/



Deux guides : pour vous aider à mieux reconnaître, prévenir et traiter le harcèlement

- **Le guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves**
Élaboré en partenariat avec l'association e-Enfance, soutenu par Facebook, ce guide a vocation à sensibiliser au phénomène du cyber-harcèlement et à en permettre tant la prévention que le traitement, pour ne plus laisser sans réponse les cas de cyber-harcèlement entre élèves.
- **Le guide « Le harcèlement entre élèves : le reconnaître, le prévenir, le traiter »**
Écrit par Nicole Catheline, pédopsychiatre, avec la collaboration d'Éric Debarbieux, ce guide a pour objectif de faire connaître le harcèlement entre élèves et ses conséquences à l'ensemble de la communauté éducative, pour des réponses adaptées.
www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcelement/centre-de-ressources/



Application Facebook « STOP au harcèlement à l'École ! » : pour dire stop et sensibiliser votre entourage

Le réseau social devient un outil pour combattre collectivement le phénomène du harcèlement. Avec l'application « **STOP au harcèlement à l'École !** », **première mondiale**, chaque utilisateur du réseau peut affirmer son engagement dans la lutte contre le harcèlement à l'École et le diffuser auprès de ses contacts.
www.facebook.com/agircontreharcelementalecole



Une carte « Halte à la violence ! réagis ! » pour les CM1 et CM2

La Fondation Boulanger et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative se sont associés pour diffuser, dans les classes de CM1 et CM2, la « carte d'identité scolaire : *Halte à la violence ! réagis !* », donnant des conseils en mots et en images pour faire face aux situations de violences pouvant être rencontrées par les élèves à l'école.
fondation.boulanger.fr



Des quiz et une vidéo interactive e-Enfance sur le cyber-harcèlement : pour savoir où vous en êtes

- **Des quiz en ligne pour connaître votre degré de conscience du harcèlement**
Vous êtes élève, parent, enseignant ? En fonction de votre profil, une série de questions vous permet de connaître votre perception du harcèlement et vous propose des réponses adaptées pour mieux vous informer.
www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/que-savez-vous-du-harcelement/
- **Une vidéo interactive pour comprendre le cyber-harcèlement**
Avec cette vidéo réalisée par l'association e-Enfance, testez vos réactions face au cyber-harcèlement.
www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcelement/le-cyberharcelement/

Rendez-vous sur le site agircontreharcelementalecole.gouv.fr

FRANCE TÉLÉVISIONS

→ Les missions du groupe France Télévisions

- La politique de partenariat du groupe France Télévisions s'inscrit dans sa mission de service public et participe aux valeurs citoyennes et culturelles qui sont les siennes. Le groupe France Télévisions est particulièrement attaché à soutenir des causes, des manifestations et des événements qu'il estime dignes de considération et au bénéfice desquels il exerce, tout naturellement et avec engagement, son rôle et son devoir de médiatisation.
- Le groupe audiovisuel public apporte naturellement son concours à la diffusion des campagnes d'information qui sensibilisent l'opinion aux actions et besoins d'organisations caritatives et, plus généralement, d'organismes à caractère non lucratif.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- France Télévisions soutient la campagne de sensibilisation « Agir contre le harcèlement à l'École » en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en se faisant l'écho de cette opération sur ses antennes.
- Les grandes chaînes nationales du groupe diffuseront ainsi un spot de 20 secondes, issu des vidéos de sensibilisation réalisées par le ministère et leurs sites internet seront également mobilisés.

FONDATION D'ENTREPRISE BOULANGER

→ Les missions de la Fondation d'entreprise Boulanger

- La mission de la Fondation est de mettre à profit le savoir-faire et les valeurs de Boulanger et de ses équipes pour créer du lien entre les personnes afin d'améliorer la vie de chacun au quotidien.
- Les actions menées, avec le soutien de personnalités qualifiées de talent, s'inscrivent dans le prolongement humain et social de l'activité de l'enseigne.
- L'objectif est de développer l'esprit de responsabilité et de solidarité collectif.
- Ces missions sont axées autour de trois domaines d'intervention : la formation, la solidarité sociale et la prévention.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- La Fondation Boulanger et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative se sont associés pour diffuser, dans les classes de CM1 et CM2, la « carte d'identité scolaire : *Halte à la violence ! réagis !* », donnant des conseils en mots et en images pour faire face aux situations de violences pouvant être rencontrées par les élèves à l'école.
- Chaque année, depuis 15 ans, la Fondation diffuse gratuitement, à chaque rentrée, cette « carte d'identité scolaire » destinée à sensibiliser et à responsabiliser les enfants à différentes thématiques : la sécurité sur internet, la lutte contre les accidents domestiques, le respect de l'autre...



fondation.boulanger.fr

Contacts :

Isabelle Peltier - responsable de la Fondation
peltier-is@boulanger.fr - 03 20 49 46 01

Véronique Lahaye - communication
lahaye-ve@boulanger.fr - 03 20 41 80 59

Stéphanie Jollès - relations presse
stephanie.jolles@rpdotcom.com - 01 41 90 03 80

BAYARD PRESSE JEUNESSE

→ Les engagements de Bayard Presse Jeunesse

- Depuis plus de 40 ans, Bayard Jeunesse s'engage à offrir à ses jeunes lecteurs des magazines innovants et constructifs qui s'adaptent à tous les âges et à tous les goûts. Son ambition est de réaliser des magazines ancrés dans le monde contemporain.
- Partenaire des familles et des écoles, Bayard Jeunesse a la conviction que la lecture, la culture et le respect de la vie des enfants sont des éléments essentiels de leur développement.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- Bayard Presse Jeunesse s'associe au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, dans le cadre de son opération « Vivre ensemble » au mois de février 2012.
- Des reportages sur des initiatives réussies de lutte contre différentes formes de harcèlement dans des collèges seront publiés dans le magazine *Okapi* et un article de sensibilisation sera diffusé dans le magazine *Phosphore*.
- Un livret de 4 pages à destination des collégiens, édité en collaboration avec le ministère et diffusé aux abonnés des magazines *Okapi du 15 février* et *Géo Ado* du 20 février, vise à :
 - sensibiliser les jeunes au harcèlement à l'École ;
 - donner des conseils « anti-harcèlement » autour de mots clés sous la forme d'un poster ;
 - valoriser les projets collectifs en matière de lutte contre le harcèlement au sein des collèges.

www.bayard-jeunesse.com

Contact :

Béatrice Destresse

directrice des éditions déléguées jeunesse

01 74 31 68 17

beatrice.destresse@bayard-presse.com



ÉDITIONS CALLIGRAM

→ Les engagements des éditions Calligram

- La philosophie de Calligram consiste à développer des univers, animés par des héros, pour créer des fictions pédagogiques. Les éditions Calligram proposent 15 collections déclinées autour de quatre pôles :
 - la prévention : prévenir les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent à l'adolescence, avec « Max et Lili » et « Oscar »,
 - l'éveil : entraîner les plus jeunes vers les premiers apprentissages, avec « Tom et Tim » ; éveiller leur curiosité sur le monde dans la collection « À travers la fenêtre ».
 - la sensibilisation : sensibiliser à la protection des animaux dans la série « SOS Animaux en détresse » avec « Thomas Jones » ; entrer dans le monde de la musique et de la littérature,
 - l'imaginaire : développer la créativité avec « Pako, le petit bricoleur » et ainsi laisser place au rêve et à l'imagination.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- Les éditions Calligram s'associent à la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en réalisant un numéro spécial dans la série « Max et Lili », intitulé *Lili est harcelée à l'école* (D. De saint-Mars, S. Bloch). Cette collection, destinée aux 6-12 ans, et qui aborde avec succès depuis 20 ans de nombreux thèmes de leur vie quotidienne est devenue un support unique de sensibilisation et d'échange entre les enfants et leurs parents, ou encore les psychologues, pédopsychiatres et professionnels de l'éducation.



Editions Calligram

Contact :

Caroline Vauclair - directrice commerciale

00 41 22 960 96 60 (Suisse)

commercial@calligram.ch

LA CNIL

→ Les missions de la CNIL

- La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante.
- Elle accompagne les usages numériques au quotidien, à travers ses missions d'information, de régulation, de protection, de contrôle, d'anticipation et de sanction.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- La CNIL aide les victimes de cyber-harcèlement qui n'arrivent pas à faire supprimer les commentaires, les vidéos ou les photographies qui leur portent préjudice. À réception d'une plainte, elle intervient rapidement auprès des responsables des sites internet concernés pour obtenir la suppression des informations en cause.
- La CNIL sensibilise également les jeunes aux bonnes pratiques sur internet, avec le site www.jeunes.cnil.fr. Elle propose un espace dédié pour les parents et les enseignants pour les accompagner dans le développement d'une éducation numérique.
- Dans le cadre de ce partenariat, la CNIL diffuse les messages de la campagne du ministère sur son site www.jeunes.cnil.fr afin de promouvoir un usage responsable d'internet, à l'École et en dehors.

ASSOCIATION E-ENFANCE

→ Les missions de l'association e-Enfance

- Association reconnue d'utilité publique, e-Enfance a pour mission de permettre aux enfants et adolescents de se servir des nouvelles technologies de communication (internet, téléphone mobile, jeux en réseau) avec un maximum de sécurité.
- L'association e-Enfance se positionne clairement en faveur des nouvelles technologies, considérant qu'internet tout comme le téléphone portable sont les outils d'une nouvelle forme de socialisation, d'échanges et d'accès au savoir indispensables pour les enfants d'aujourd'hui. Dans cette optique, e-Enfance développe des outils pédagogiques afin de prévenir les risques quant aux usages d'internet (contrôle parental, limitation des horaires, vidéo interactive, bande dessinée numérique...).
- Elle intervient tous les jours dans les établissements scolaires, afin de sensibiliser les élèves aux risques d'internet et de leur transmettre les bonnes pratiques, mais aussi auprès des parents et des professionnels de l'éducation.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- Ce partenariat réaffirme la détermination du ministère de transmettre à chaque élève les valeurs liées à un usage responsable d'internet. L'association e-Enfance et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ont collaboré à l'occasion de cette campagne afin :
 - de sensibiliser plus particulièrement le grand public à la problématique du cyber-harcèlement ;
 - de valoriser les services Net Écoute : numéro vert national 0800 200 000, chat disponible sur www.netecoute.fr.
 - d'élaborer conjointement un guide intitulé *Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves* disponible depuis septembre 2011 sur education.gouv.fr.

➔ La convention signée avec le ministère de l'éducation nationale

- À l'issue des Assises nationales sur le harcèlement à l'École, une convention de lutte contre le cyber-harcèlement a été signée le 6 juin 2011 entre l'association e-Enfance et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.
- Cette convention vise à lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves et prévoit que les chefs d'établissement bénéficient d'une assistance dédiée via le service Net Écoute. Une procédure peut être engagée à l'initiative des victimes ou de leurs parents.
- L'association e-Enfance a noué des liens avec Facebook, dans le cadre du programme « Pour un internet plus sûr » de la Commission européenne, qui permettent un mode de signalement privilégié.
- Fidèle à sa vocation pédagogique et de prévention, l'association e-Enfance assortit son aide à la prise en charge des cas particuliers de cyber-harcèlement d'une offre d'interventions gratuites dans les établissements scolaires concernés, auprès des élèves et de leurs parents.



www.e-enfance.org

Contact :

Justine Atlan - directrice

01 56 91 56 56

j.atlan@e-enfance.org

ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

➔ Les missions de l'École des parents et des éducateurs

- L'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE-IDF) accompagne les jeunes, les parents et les professionnels du social et du médico-social dans le souci de renforcer les alliances éducatives, en revendiquant une approche particulière et complémentaire de celles des acteurs du champ éducatif.
- Acteur de la co-éducation, l'EPE met en place des dispositifs de prévention, d'information et d'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels. En Île-de-France, l'École des parents et des éducateurs (EPE-IDF) répond aux difficultés de jeunes et de leurs familles, en proposant plusieurs dispositifs de téléphonie sociale et de santé, des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les parents et leurs enfants, ainsi qu'un centre de formation pour les professionnels du champ social et du médico-social.

➔ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- En partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE-IDF) s'implique directement dans la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École », avec la gestion complète de la plateforme du numéro d'appel « Stop harcèlement », 0808 80 70 10. Animé par une équipe pluriprofessionnelle d'écouterants-rédacteurs psychologues, juristes, conseillers scolaires, cet espace d'information, d'écoute et de conseil constitue un élément essentiel pour la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École ».



www.epe-idf.com

Contact :

Mirentxu Bacquerie - directrice générale

01 44 93 44 91

mbacquerie@epe-idf.com

The Facebook logo, consisting of the word "facebook" in white lowercase letters on a blue rectangular background.

➔ **Le soutien continu de Facebook aux initiatives de lutte contre le cyber-harcèlement du ministère de l'éducation nationale**

- Facebook est partenaire de la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative lancée aujourd'hui.
- Dans la continuité des engagements pris lors des Assises nationales sur le harcèlement à l'École en mai 2011, Facebook apporte un soutien continu aux initiatives du ministère de l'éducation nationale pour protéger les victimes de harcèlement sur internet, notamment au travers :
 - de l'utilisation de sa plateforme comme relais de la campagne lancée aujourd'hui ;
 - du **lancement de l'application « Stop harcèlement », une première mondiale**, développée pour le ministère de l'éducation nationale : elle permettra à chaque utilisateur du réseau d'affirmer son engagement dans la lutte contre le harcèlement et de le diffuser auprès de ses contacts. Cette application a été créée et développée gracieusement par les partenaires certifiés de Facebook : 909c (www.909c.fr) et Sociabliz (www.sociabliz.com), agences conseil et production en social media ;
 - d'une convention signée entre le ministère et e-Enfance avec le soutien de la CNIL et de Facebook qui a notamment permis la publication en septembre 2011 d'un guide pratique et pédagogique à destination du corps professoral sur la lutte contre le cyber-harcèlement.

↳ L'engagement de Facebook contre le cyber-harcèlement

- Parmi le nombre grandissant de ses utilisateurs chaque jour, Facebook attire de nombreux adolescents âgés de 13 à 18 ans. Or l'entreprise place la protection des enfants et des adolescents au cœur de ses priorités.
- Dans la lutte contre le cyber-harcèlement, Facebook sensibilise les adolescents sur l'utilisation de Facebook et sur la protection des données personnelles, à travers un centre de sécurité facebook : www.facebook.com/safety. Ce centre de ressources propose des outils de protection et des clés de compréhension pour les différents publics concernés : adolescents, parents et enseignants.



À propos de Facebook

- Créé en 2004, Facebook est devenu le 1^{er} réseau social mondial sur internet.
- Il compte aujourd'hui 800 millions d'utilisateurs dans le monde entier dont 25 millions d'utilisateurs actifs par mois en France.



www.facebook.com

Contact :

Michelle Gilbert

directrice de la communication, Facebook France
mgilbert@fb.com

Agence APCO Worldwide

Flora Monsaingeon / Amandine de Montvalon

06 88 10 00 41 / 06 21 86 37 24

facebookfrance@apcoworldwide.com

LES PETITS CITOYENS

➔ Les missions de l'association Les Petits Citoyens

- L'association Les Petits Citoyens, créée en 2002, contribue à donner aux enfants de 7 à 11 ans les clés de lecture du monde et de la société en les impliquant dans l'action citoyenne. L'association s'inscrit comme un véritable club ouvert à tous les enfants, où des solutions éducatives leur sont proposées selon leurs besoins, leurs envies d'action et leurs préoccupations. L'association Les Petits Citoyens s'exprime à travers un site ludique, pratique et interactif qui met gratuitement à disposition des enfants un véritable contenu d'actualité avec le premier journal d'opinion des enfants *La Quotidienne*, visible sur le site www.lespetitscitoyens.com.

➔ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- Parce que le harcèlement à l'École est une souffrance au quotidien pour de très nombreux enfants, Les Petits Citoyens et l'Unicef France ont souhaité consacrer le premier e-numéro de la collection « Et si on s'parlait » à cette thématique. Susciter le questionnement, donner le goût de lire et de réfléchir, développer la curiosité et faire rire, voici en quelques mots, l'esprit de cette collection initiée par Les Petits Citoyens. Destiné aux enfants eux-mêmes, ce livret sur le harcèlement à l'École vise également à sensibiliser parents et enseignants à ce sujet.
- L'association Les Petits Citoyens collabore avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, pour diffuser le premier e-numéro « Et si on s'parlait » sur le site de la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École ».



www.lespetitscitoyens.com

Contact :

Catherine Jacquet - directrice générale de l'association
01 53 09 00 35

catherine@lespetitscitoyens.com

LA MAIF

→ Les engagements de la MAIF

- Parce qu'ils ne sont pas de simples « clients » mais avant tout des sociétaires, la MAIF s'engage, au quotidien, en faveur de ses assurés, pour leur apporter le meilleur service possible. Fidèle à ses valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de la personne, la MAIF place la personne au cœur de ses préoccupations, qu'il s'agisse de la création de contrats d'assurance, de gestion des sinistres ou d'accompagnement et de services.
- Partenaire de longue date du monde de l'éducation, la MAIF s'est toujours engagée aux côtés des parents et des enseignants, en mettant à leur disposition des solutions éducatives adaptées et accessibles à tous : nouveaux outils d'accès à la lecture, soutien scolaire et universitaire, contenus pédagogiques et conférences en accès libre, éducation aux risques, à l'environnement. La MAIF se mobilise pour initier et soutenir des opérations à vocation pédagogique : d'ailleurs, dès 2010, elle s'engage dans la prévention du harcèlement à l'École, en informant et en sensibilisant ses différents publics (enseignants, assurés, grand public).

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- La MAIF s'engage et s'associe au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative pour promouvoir la campagne « Agir contre le harcèlement à l'École ». Ce partenariat se veut l'expression d'un attachement commun à une communauté de valeurs, qu'il s'agisse de valeurs de solidarité, de mutualité et de responsabilité.
- En soutenant cette opération, via la publication des messages de la campagne sur l'ensemble de ses supports de communication et sur son site internet institutionnel, la MAIF participe activement à la sensibilisation du plus grand nombre et affirme sa politique de prévention et d'action contre le harcèlement à l'École.



ASSUREUR MILITANT.

www.maif.fr

Contact :

Service de presse

Sylvie Le Chevillier - 05 49 73 75 60

Garry Ménardeau - 05 49 73 75 86

L'UNICEF FRANCE

→ Les missions de l'Unicef France

- L'Unicef, Fonds des Nations unies pour l'enfance, est né en 1946. Implantée dans plus de 150 pays d'intervention, l'organisation a pour vocation de veiller au respect des droits de l'enfant partout dans le monde (santé, éducation, égalité et protection).
- L'Unicef France, association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, a pour missions de :
 - sensibiliser le public aux droits et aux conditions de vie des enfants en France et dans le monde ;
 - contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'Unicef ;
 - veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France.
- Dans le cadre de ses actions de sensibilisation du jeune public, l'Unicef France propose aux enseignants et acteurs de l'éducation de les accompagner dans leur démarche pédagogique (outils, interventions dans les classes...) et s'appuie sur un accord-cadre signé avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

→ Le partenariat pour « Agir contre le harcèlement à l'École »

- L'Unicef France, dans son rôle essentiel consistant à faire connaître et défendre la cause des enfants, s'associe au ministère afin de sensibiliser adultes et enfants aux conséquences du harcèlement à l'École. La contribution de l'Unicef France à cette campagne est le prolongement de son engagement contre la violence à l'École, marqué notamment par la publication, en avril 2011, de *À l'école des enfants heureux... ou presque*, première enquête de victimation dans les écoles primaires, en partenariat avec l'Observatoire international de la violence à l'École (OIVE).
- Dans le cadre de cette campagne, l'Unicef France, en partenariat avec l'association Les Petits Citoyens, édite un livret de sensibilisation sur le harcèlement dans la collection « Et si on s'parlait ». Ce livret s'adresse aux enfants à partir de 7 ans et à leurs parents, ainsi qu'aux professionnels de l'éducation.



www.unicef.fr

Contact : Carole Reminny
direction du plaidoyer et de la communication,
responsable du service éducation au développement
et engagement jeunes
+33 1 44 39 17 48
creminny@unicef.fr

En partenariat avec :



france télévisions



agircontreleharcelementalecole.gouv.fr



contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr